

PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

Arrêté du 26 octobre 2012 portant composition de la délégation permanente du Conseil national de la recherche archéologique.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2012 portant composition du
Conseil national de la recherche archéologique ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2012 portant modification de
l'arrêté du 31 mai 2012 ;

Vu le procès-verbal de la séance plénière du Conseil
national de la recherche archéologique des 27 et 28
septembre 2012,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont élus membres de la délégation
permanente du Conseil national de la recherche
archéologique :

- M. Bruno Bizot,
- M^{me} Anne-Marie Flambard-Hericher,
- M. Jean-Luc Lochet,
- M^{me} Nuria Nin,
- M. Jean-Marc Segulier,
- M. Christian Verjux.

Art. 2. - Le directeur général des patrimoines est chargé
de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin
officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur, adjoint au directeur général des patrimoines, chargé
de l'architecture,
Bertrand-Pierre Galey